



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Travaux Publics

LES OBJECTIFS :

Former des techniciens qui sont capables de :
assurer, à terme, des fonctions d'encadrement,
donner aux jeunes toutes les connaissances qui
portent sur l'ensemble du secteur des Travaux
Publics et les savoir-faire nécessaires aux activités
de réalisation portant notamment sur :

- les terrassements
- les ouvrages d'art
- les canalisations des Travaux Publics
- les routes

LES DÉBOUCHÉS :

Le jeune titulaire d'un baccalauréat professionnel, aux termes de la convention collective nationale des ouvriers des travaux publics, est classé, lorsqu'il entre dans la profession, comme ouvrier professionnel. À l'issue d'une période probatoire de l'ordre de 12 mois, il peut être classé compagnon ou chef d'équipe. Le titulaire de ce diplôme est technicien sur un chantier.

Il travaille au service de la production dans une entreprise de travaux publics : construction de routes, terrassements, canalisations, construction d'ouvrages d'art (ponts, barrages, tunnels). Ses compétences s'étendent de l'organisation à l'encadrement et à la gestion. Il collabore au bon déroulement du chantier jusqu'à sa remise au client : préparation technique, définition des tâches, de leur temps de réalisation, de leur ordre d'exécution. Il contrôle l'approvisionnement et le bon emploi des matériaux et des matériels. Tout au long du chantier, il veille à respecter le calendrier d'exécution et les règles de sécurité. Le Bac Professionnel a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS.

POURSUITE D'ÉTUDES

BTS Travaux publics

LES +++ DE LA FORMATION :

Les jeunes valident, au cours de leur formation :
le CACES, AIPR, PRAR, SST, Echafaudage

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat

Centre de Formation
de Saint-André

0262 46 62 00

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite
auprès de la Préfecture sous le n° d'existence
98 97 022 98 97





assurer des fonctions d'encadrement

connaissance sur les terrassements

activités de canalisations, de routes

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL (BAC PRO)

TRAVAUX PUBLICS - NIVEAU 4

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

- **Contrat d'apprentissage** : Jeunes âgés de 16 à 29 ans
- **Contrat de professionnalisation** : à partir de 18 ans
- **Formation continue** : Chef d'entreprise, Conjoint, Salarié et Demandeur d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS

- Jeunes issus de la classe de 3^{ème}
- Candidats titulaires d'un des diplômes suivants :
BEP des Techniques du gros œuvre du bâtiment
BEP des Techniques du géomètre et de la topographie
CAP Constructeur d'ouvrages d'art
CAP de Constructeur de routes
CAP Constructeur en canalisations des travaux publics
CAP Conduite d'engins des travaux publics
Avoir une entreprise d'accueil (possibilité d'intégrer un dispositif à l'Apprentissage pour l'accompagnement à la signature de contrats d'apprentissage).

DÉLAI D'ACCÈS

Entrée possible tout au long de l'année

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- Copie du diplôme de niveau 3, 4 ou 5
- Dossier de candidature complété
- Copie de la pièce d'identité
- Curriculum Vitae et lettre de motivation

TARIFS

Coût contrat pris en charge par l'OPCO de l'entreprise du maître d'apprentissage.

Si besoin : sur devis

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

formation@cma-reunion.fr

Saint-Denis : 0262 21 04 35

Saint-Pierre : 0262 96 12 40

Saint-Paul : 0262 45 52 52

Saint-André : 0262 46 62 00

CONTENU PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Mathématiques et sciences physiques
- Anglais
- Français, Histoire, Géographie et éducation civique et morale
- Éducation artistique et arts appliqués
- EPS
- PSE

Enseignement permettant une personnalisation de parcours

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Préparation - organisation et suivi d'un chantier
- Gestion
- Réalisation d'un ouvrage - Chef d'œuvre

Enseignement théorique et pratique alternant atelier et salle avec des contenus modulaires

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'**alternance** : 2 semaines en centre et 2 semaines en entreprise

DURÉE

3 ans, adaptation selon profil

EXAMEN ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Les examens sont validés par évaluations en ponctuel en fin de formation. Le Baccalauréat Professionnel Travaux Publics est délivré aux candidats ayant subi avec succès l'examen défini avec au minimum une moyenne de 10

Les inscriptions aux examens sont conditionnées à la validation du nombre d'heures de formation effectuées en centre et justifier d'une période en entreprise qui correspond au temps du contrat en apprentissage

Les modalités sous forme ponctuelle amènent à valider l'ensemble des blocs de compétences.

VALIDATION PAR BLOC DE COMPÉTENCES

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- des salles banalisées
- salles Informatique avec accès internet
- plateau technique

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre permettent à partir des acquis mesurés de proposer des modalités individualisées ou collectives tout au long du parcours



Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute demande spécifique notre référent handicap est à votre disposition.

COUPON-RÉPONSE à retourner à la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT de ST-DENIS
DIRECTION RÉGIONALE DE LA FORMATION - BP 10034 - 97491 Ste-Clotilde Cedex - Tél. 0262 21 04 35

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville :

Tél. : 0262 GSM : 069 Fax : 026

Email :

Je suis intéressé(e) par la formation

**BACCALURÉAT PROFESSIONNEL (BAC PRO)
TRAVAUX PUBLICS - NIVEAU 4**

Je souhaite être contacté(e)

Créneaux horaires :
(facultatif)

